



Document de travail Comité Syndical

**Mardi 7 mars 2017
à 18h30
au Centre Socioculturel de St Doulchard-18230
(Route de Veauce)**

L'ordre du jour sera le suivant :

I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 1er-12-16 :

- Approbation,

**II- Modification des statuts du Pays de Bourges,
(ATTENTION - vote à la majorité des deux tiers des membres)**

III- Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges (CRST) :

- Point sur les dossiers en cours,
- Validation de dossiers,

IV- Étude Trame Verte et Bleue (TVB) :

- Validation de la TVB et du programme d'actions,

V- Programme LEADER,

VI - Préparation du Budget Primitif 2017 :

- Présentation du Compte Administratif 2016,
- Approbation du Compte de Gestion 2016 et vote du Compte Administratif 2016,
- Affectation du résultat,
- Présentation et vote du Budget Primitif 2017,

VII – Subvention « Jachères et espaces fleuris et apicoles 2017 »,

VIII – Loi NOTRe et évolutions des territoires,

IX- Questions diverses.

Rappel pour les délégués avec voix délibérative :

- 4 documents à signer à l'entrée de la salle :

- la feuille de présence,
- la table du registre des délibérations,
- le Compte Administratif 2016,
- le Budget Primitif 2017.

Toutes les personnes, qui assistent à la réunion, sont invitées à signer la feuille de présence.

**(Tous les documents sont téléchargeables sur le site Internet
du Pays de Bourges: Accueil>Agenda>voir le calendrier>7 mars 2017)**

I- Procès-Verbal du Comité Syndical du 1 décembre 2016 :

- Approbation

(possibilité de télécharger tous les PV : [accueil](#)>[organisation administrative](#)>[procès-verbaux téléchargeables](#))

II- Modification des statuts du Pays de Bourges :

Fusion au 1^{er}/01/17

Attention il est impératif que la majorité des deux tiers des membres soit acquise à l'occasion de ce vote.

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-1-1189 du 14 octobre 2016 portant fusion de la CC en Terres Vives, de la CC Terroirs d'Angillon et de la CC Hautes Terres en Haut Berry dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et l'arrêté n°2016-1-1559 du 16 décembre 2016 qui complète le premier arrêté notamment son article 3 qui indique que cette fusion emporte les conséquences suivantes sur les syndicats dont celui du Pays de Bourges :

Syndicat mixte de développement du Pays de Bourges : la communauté de communes Terres du Haut Berry est substituée de plein droit aux communautés de communes en Terres Vives et les Terroirs d'Angillon, au sein du SM de développement du Pays de Bourges pour la portion de territoire comprenant les communes des Aix d'Angillon, Allogny, Azy, Brécy, Fussy, Menetou-Salon, Moulins-sur-Yèvre, Parassy, Pigny, Quantilly, Rians, Saint-Eloy-de-Gy, Saint-Georges-sur-Moulon, Saint-Martin d'Auxigny, Saint-Palais, Sainte Solange, Soulangis, Vasselay et Vignoux-sous-les-Aix.

Il est également notifié que « la Communauté de communes Terres du Haut Berry fera son affaire de l'élection de ses représentants dans lesdits syndicats ».

Le préfet ne pouvant modifier d'autorité les statuts d'un SMO, le comité syndical est sollicité pour délibérer au plus vite sur les modifications induites par la mise en œuvre des SDCI (mise à jour de la liste des adhérents), et ce, dans un souci de clarté et afin de sécuriser juridiquement tous les actes à venir."

Voir ci-dessous les modifications dans la liste des membres adhérents soit :

- Communauté de Communes en Terres Vives et Communauté de Communes Terroirs d'Angillon supprimées et remplacées par Communauté de Communes Terres du Haut Berry.

La nouvelle liste des membres adhérents :

- Les communes des AIX D'ANGILLON, ALLOGNY, ALLOUIS, ANNOIX, ARÇAY, AVORD, AZY, BAUGY, BERRY BOUY, BOURGES, BRECY, LA CHAPELLE SAINT URSIN, CHAUMOUX-MARCILLY, CIVRAY, CROSSES, ETRECHY, FARGES EN SEPTAINE, FUSSY, GRON, JUSSY CHAMPAGNE, LAVERDINES, LE SUBDRAY, LISSAY LOCHY, LUNERY, MAREUIL-SUR-ARNON, MARMAGNE, MEHUN SUR YEVRE, MENETOU SALON, MORTHOMIERS, MOULINS SUR YEVRE, NOHANT EN GOUT, OSMOY, PARASSY, PIGNY, PLAIMPIED GIVAUDINS, PLOU, PRIMELLES, QUANTILLY, RIAN, SAINT CAPRAIS, SAINT DOULCHARD, SAINT ELOY DE GY, SAINT FLORENT SUR CHER, SAINT GEORGES SUR MOULON, SAINT GERMAIN DU PUY, SAINT JUST, SAINT MARTIN D'AUXIGNY, SAINT MICHEL DE VOLANGIS, SAINT PALAIS, SAINTE SOLANGE, SALIGNY LE VIF, SAUGY, SAVIGNY EN SEPTAINE, SOULANGIS, SOYE EN SEPTAINE, TROUY, VASSELAY, VIGNOUX SOUS LES AIX, VILLABON, VILLENEUVE SUR CHER, VILLEQUIERS, VORLY, VORNAY.
- ~~La COMMUNAUTE DE COMMUNES EN TERRES VIVES,~~
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SEPTAINE,
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS,

- ~~La COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIRS D'ANGILLON,~~
- **La COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY,**
- La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de BOURGES,
- Le DEPARTEMENT DU CHER,

Soit toujours les mêmes 63 communes + le Département du Cher (représenté par 12 Conseillers Départementaux) + la Communauté d'Agglomération et 3 Communautés de communes.

Si au moins les deux tiers des membres du Pays sont présents le jour du Comité Syndical du 7 mars 2017, le Président pourra proposer la délibération suivante :

Vu l'article L. 5721-2-1 du CGCT qui dispose que "Lorsque les statuts n'ont pas prévu une procédure spécifique, les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le Comité Syndical."

Les membres du Comité Syndical du Pays de Bourges sont sollicités pour valider la liste des membres adhérents telle que :

- Les communes des AIX D'ANGILLON, ALLOGNY, ALLOUIS, ANNOIX, ARÇAY, AVORD, AZY, BAUGY, BERRY BOUY, BOURGES, BRECY, LA CHAPELLE SAINT URSIN, CHAUMOUX-MARCILLY, CIVRAY, CROSSES, ETRECHY, FARGES EN SEPTAINE, FUSSY, GRON, JUSSY CHAMPAGNE, LAVERDINES, LE SUBDRAY, LISSAY LOCHY, LUNERY, MAREUIL-SUR-ARNON, MARMAGNE, MEHUN SUR YEVRE, MENETOU SALON, MORTHOMIERS, MOULINS SUR YEVRE, NOHANT EN GOUT, OSMOY, PARASSY, PIGNY, PLAIMPIED GIVAUDINS, PLOU, PRIMELLES, QUANTILLY, RIAN, SAINT CAPRAIS, SAINT DOULCHARD, SAINT ELOY DE GY, SAINT FLORENT SUR CHER, SAINT GEORGES SUR MOULON, SAINT GERMAIN DU PUY, SAINT JUST, SAINT MARTIN D'AUXIGNY, SAINT MICHEL DE VOLANGIS, SAINT PALAIS, SAINTE SOLANGE, SALIGNY LE VIF, SAUGY, SAVIGNY EN SEPTAINE, SOULANGIS, SOYE EN SEPTAINE, TROUY, VASSELAY, VIGNOUX SOUS LES AIX, VILLABON, VILLENEUVE SUR CHER, VILLEQUIERS, VORLY, VORNAY.
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA SEPTAINE,
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES FERCHER PAYS FLORENTAIS,
- La COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRES DU HAUT BERRY,
- La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de BOURGES,
- Le DEPARTEMENT DU CHER,

Aussi, pour des raisons administratives, il s'avère que des modifications s'imposent concernant un terme qui est, à ce jour, erroné dans les statuts tel que :

Conseil Général en Conseil Départemental.

Vu l'article L. 5721-2-1 du CGCT qui dispose que "Lorsque les statuts n'ont pas prévu une procédure spécifique, les modifications statutaires sont décidées à la majorité des deux tiers des membres qui composent le comité syndical."

En tenant compte de ses modifications, les membres du Comité Syndical du Pays de Bourges sont sollicités pour valider les statuts tels que présentés ci-joints en annexe.

III- Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays de Bourges (CRST) :

- Point sur les dossiers en cours,

Fiche - Action	Opération	Maître d'Ouvrage	Investissement (I) ou Fonctionnement (F)	Coût réel HT ou TTC	Coût retenu HT (TTC si le MO ne récupère pas la TVA)	HT-TTC	Taux maxi	Subvention régionale maxi	Délibération du Pays en ... du ...	Date de passage en CP
5	Acquisition d'un moulin à farine pour production de farines et de semoules	EARL Sylvain PASQUET à Civray	I	11818,00	11600,00	HT	25	2 900	CS du 30/06/15	en attente de documents complémentaires de M. PASQUET avant passage en CP
32	Elaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	Baugy	F	15372,00	3750,00	TTC	80	3 000	B du 6-09-16	CP du 20/01/17
32	Elaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	Vignoux-sous-les-Aix	F	3888,00	2500,00	TTC	80	2 000	B du 6-09-16	CP du 20/01/17
32	Elaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	Fussy	F	3888,00	2500,00	TTC	80	2 000	B du 6-09-16	CP du 20/01/17
4	Installation d'une ligne de traitement de semence de céréales bio à Civray	Gaec du Coudray (Civray)	I	15589,41	15428,57	HT	35	5 400	B du 6-09-16	en attente de passage en CP du 20/01/17
4	Acquisition d'une bineuse tractée dans le cadre d'une conversion à l'agriculture biologique	LOISEAU Philippe (Civray)	I	13503,00	12857,14	HT	35	4 500	B du 6-09-16	en attente de passage en CP du 17/02/17
20	Création d'un accueil périscolaire	Menetou-Salon	I	596142,00	155500,00	HT	20	31 100	B du 6-09-16	en attente de pièces complémentaires
35-2	Création d'un accueil périscolaire	Menetou-Salon	I	596142,00	155500,00	HT	10	15 500		
35-1	Isolation de l'école maternelle Passage de l'étiquette F à B -conso économisée/an: 55584 kwh - GES évités/an:2509 kgeqCo2	Rians	I	181698,00	58200,00	HT	50	29 100	B du 6-09-16	CP du 20/01/17
32	Acquisition d'un désherbeur thermique suite à la réalisation d'un plan de désherbage communal avec Fredon Centre en 2011-2012	Rians	I	6000,00	6000,00	HT	40	2400	CS du 4-10-16	CP du 20/01/17
24-1	Etude pour l'élaboration d'un PLH de la CC en Terres Vives	CC en Terres Vives	F	43110,00	43000,00	TTC	50	21500	B du 3-11-16	en attente de passage en CP du 17/02/17
31	Opération Plantons le Décor - Nov/Déc 2016	Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges	F	41091,64	41000,00	TTC	80	32800	CS du 1/12/16	en attente d'une date de passage en CP
20	Création d'un accueil Jeunes en Terres Vives	CC en Terres Vives	I	614974,00	351500,00	HT	20	70300	CS du 1/12/16	en attente de pièces complémentaires

- Validation de dossiers,

Fiche - Action	Opération	Maître d'Ouvrage	Investissement (I) ou Fonctionnement (F)	Coût réel HT ou TTC	Coût retenu HT (TTC si le MO ne récupère pas la TVA)	HT-TTC	Taux maxi	Subvention régionale maxi
07	Acquisition de matériels pour la production de semences de betteraves (écimeuse, faucheuse et chariot, tapis de récolte, déméleuse)	CUMA de MONFAUCON à Villequiers	I	86 701,00 €	85 715,00	HT	35	30 000
32	Elaboration d'un plan de Gestion différenciée sur la commune	Avord	F	12 708,00 €	3 125,00 €	TTC	80	2 500
35	Rénovation thermique de l'accueil périscolaire de Rians	Rians	I	33 985,00€	28 400,00	HT	50	14 200

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical *sont sollicités* pour valider les projets présentés ci-dessus au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019 du Pays de Bourges.

Si d'autres dossiers arrivent au Pays de Bourges, avant le 7 mars, un nouveau tableau sera distribué à l'entrée de la salle de réunion et chaque projet sera soumis à validation.

- Point sur les fonds régionaux mobilisés :

Suivi des études "gestion différenciée des espaces publics" :

- ⇒ Des collectivités fortement impliquées dans la démarche de réduction des produits phytosanitaires et la mise en œuvre d'aménagements adaptés.

Au départ : 45 000 € en investissement (matériels) + 45 000 € en fonctionnement (études)
Ajout l'enveloppe de fongibilité en fonctionnement : + 15 000 € soit 60 000 €

- Etat des fonds régionaux mobilisés au titre des études (Fonctionnement) :
Constitution de 16 dossiers : Ste Solange, Saint-Georges-sur-Moulon, Vasselay, Menetou-Salon, Farges-en-Septaine, Soye-en-Septaine, Lunery, Villequiers, Mehun-sur-Yèvre, Fussy, Baugy, Quantilly, St Palais, Avord, Vignoux-sous-les-Aix, St-Eloy-de-Gy.
Pour un total de 49 600 € (2 900 € en moyenne).
Soit un solde de 10 400 € (soit 3 dossiers).
- Etat des fonds régionaux mobilisés au titre des investissements de matériels (Investissement)
Constitution de 3 dossiers pour du matériel pour Rians, Menetou-Salon, les Terres Vives.
Pour un total de 9 300 € (3 100 € en moyenne).
Soit un solde de 35 700 € (soit 11 dossiers).

⇒ Retrait de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne...

A partir du 1^{er} juillet 2017, l'AELB ne financera plus les études et les investissements concernant la réduction des produits phytosanitaires. A partir de cette date, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire sera le principal partenaire puisqu'il pourra intervenir à hauteur de 80% pour le financement des études, soit 1 dossier restant.

- ⇒ Informer les collectivités et partenaires
 - informer les collectivités d'un moratoire concernant cette aide, jusqu'à échéance du Bilan à mi-parcours,
 - informer la Chambre d'Agriculture, Nature 18, Mme MARQ et le FREDON,
 - solliciter les communes engagées afin qu'elles communiquent l'ensemble des fiches prescriptions pour proposer une synthèse (commission environnement)

- ⇒ Une stratégie communautaire qui s'organise : « L'identité communautaire pour améliorer son cadre de vie ? »

Au titre de l'appel à projet "Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte", l'ex EPCI « En Terres Vives » a sollicité l'association « Nature 18 » pour faire un travail d'animation pour mettre en commun des formations à l'attention des agents communaux et élaborer un programme de commandes groupées de matériels...Ce travail sera réalisé prochainement à l'échelle de la nouvelle Communauté de Communes « Terres du Haut Berry »

Perspectives :

- "préparation du futur Bilan à mi-parcours " – il faudra évaluer la nécessité de ventiler un fonds de 50 000 € pour financer une dizaine d'études, en réalisant un transfert de fonds par exemple du thème santé vers le thème biodiversité.

- Contacts depuis la dernière réunion de Pays / pour info :

Fiche Action 2 (FA2) : Zones d'Activités Economiques

CC Terres du Haut Berry- Aménagement de la ZAC Saint-Martin d'Auxigny/Quantilly : Coût estimatif en cours de définition de la première tranche.

CC FerCher Pays Florentais – Aménagement de la ZAC « Terres des Brosses » - Appel d'offres réalisé

Fiches Agricoles F4 à F7

A : DEVELOPPER L'EMPLOI ET L'ECONOMIE	1 370 000			17 600
	Fonds régionaux mobilisés	Fonds régionaux engagés	Fonds potentiellement mobilisables	
Axe A1 : Attractivité numérique du territoire	100 000			0
01 : Accompagner le déploiement du THD	100 000	100 000	0	0
Axe A2 : Accueil des Entreprises	490 000			-60 000
02 : Zones d'activités économiques	400 000		550 000	-150 000
03 : Création de locaux d'activités (en location)	90 000	0		90 000
Axe A3 : Economie agricole	320 000			-94 400
04 : Développement de l'agriculture biologique	60 000	30 000	70 000	-40 000
05 : Diversification agricole et développement des circuits alimentaires de proximité	60 000	52 900	30 000	-22 900
06 : Développement et structuration des filières locales territorialisées	60 000	0	20 000	40 000

07 : Acquisition de matériels en commun dans le cadre des filières régionales	140 000	121 500	90 000	-61 500
Axe A4 : Economie Sociale et Solidaire	190 000			62 600
08 : Insertion par l'Activité économique des personnes en difficulté	190 000	7 400	120 000	62 600
Axe A6 : Economie touristique	270 000			110 000
10 : les Pays à vélo	70 000	0	70 000	0
12 : Itinérance touristique équestre	30 000	0	30 000 ???	0
13 : Oenotourisme	50 000	0	30 000	20 000
14 : Site et accueil touristiques	50 000	0	30 000 ???	20 000
14-2: Valorisation patrimoniale du canal de Berry	70 000	0		70 00

F07 : Acquisition de matériels en commun dans le cadre des filières régionales

Les membres de la commission agricole du Pays de Bourges ont validé la proposition de ventilation des fonds régionaux au sein de l'Axe A3 « Economie Agricole », sous réserve des disponibilités financières de la future maquette. Celle-ci sera présentée au cours du Comité Syndical du mois de Juin 2017, pour être validée et soumise pour avis auprès des EPCI et commune signataires du CRST 2014-2019. En complément, les membres ont proposé la suspension du moratoire concernant les projets CUMA.

F08 : Insertion par l'Activité économique des personnes en difficulté

Entraide berruyère – Aménagement de l'espace de vie/travail du site de maraîchage de Saint-Eloy de Gy : définition architecturale et thermique en cours (possibilité démarche LEADER)

Garage Associatif de Baugy : Acquisition du garage où l'association est locataire

Le Relais : Pour assurer la gestion de ces différentes missions l'association loue depuis plus de 20 ans un ancien entrepôt localisé à Saint-Doulchard, en périphérie de la gare de Bourges. Le site permet d'accueillir un atelier de 300m², un espace de stockage pour 6 véhicules/remorques et divers matériels professionnels, les espaces de vie réglementaires (sanitaires, douches, casiers,...), une cour qui permet de stocker des matériaux, des bureaux pour les encadrants, soit un site qui permet à 14 salariés de travailler sous la responsabilité de 2 encadrants.

Suite au décès du propriétaire, le local est en vente. L'association a un bail. Le bâtiment a une toiture qui comprend de l'amiante, si acquisition du site par l'association, elle devra alors réaliser les travaux de désamiantage de l'ensemble de la couverture (conseil expert à confirmer –coût à estimer)

Donc deux options sont/seront étudiées (en cours)

- Racheter le site et le réhabiliter, sachant que le site, intègre des bureaux qui ne sont plus utilisés par l'association, qui a regroupé ces derniers sur le quartier Juranville,
- Trouver du foncier et construire un bâtiment adapté

Emmaüs : Acquisition d'une maison (réalisée) pour accueillir les compagnons retraités.

Fiche 19 : Structure d'accueil petite enfance

Commune de Saint-Martin d'Auxigny : projet d'extension de la crèche associative

Fiche 20 : Accueil extra-scolaire

Accueil extrascolaire de Soulangis – Insertion des clauses sociales / DCE reçu pour analyse /fiche 35

Commune de Morthomiers – recherche info création accueil périscolaire/ association... - info CA Bourges Plus

Fiche 21 : Commerce de proximité

Mehun-sur-Yèvre : Epicerie Sociale – réalisation de l'étude thermique afin de définir les travaux nécessaires pour atteindre l'étiquette C dans l'ancienne maison médicale. Bâtiment acquis pour 170 000 €.

Communauté de communes de la Septaine : projet de création d'une épicerie sociale (LEADER) (en cours de définition architecturale // réalisation d'un Conseil en Orientation Energie du Patrimoine (COEP)- marché engagé.

Commune de Baugy – projet d'acquisition de l'ancienne Boucherie (actuellement fermée / rénovation thermique ?)

Communauté de Communes Terres du Haut Berry : travaux de rénovation du bar/restaurant de Soulangis – en cours d'estimation

Commune d'Allouis – contact travaux de rénovation du Bar/restaurant

F18 : Equipements liés à l'enseignement artistique (école de musique, de danse)

Communauté de Communes de la Septaine – projet adossé à la création de l'épicerie sociale

F22 : Equipements sportifs et de loisirs

Commune de Saint-Eloy de Gy : projet de création de terrain BMX

F23 Cœur de Village

Commune de Baugy – l'Agence d'ingénierie du Cher accompagne la collectivité concernant les études préalables à l'aménagement de la place centrale

Commune de Soye-en-Septaine : dossier en cours

Farges en Septaine – nouveau projet – cheminement et place de l'école (à l'étude)

Saint-Georges –sur Moulon – projet de rénovation de la place de la Mairie et cheminement doux

	Fonds mobilisés	Fonds engagés	Fonds à réserver	Solde
D : ACTION TRANSVERSALE : STRATEGIE REGIONALE BIODIVERSITE	264 000			16 200
31 : Trame verte et bleue	49 000	16 600	120 000 (PLD)	-87 600
32 : Gestion alternative des espaces publics	45 000	3 500	41 500	0
32-1: Bonification matériaux perméables	50 000	0		50 000
33 : Agir pour la biodiversité domestique	50 000	0		50 000
34 : Matériels agricoles favorables à la biodiversité et à l'eau	70 000	6 200	60 000	3 800

Commune de Saint Martin d'Auxigny : Acquisition/démolition et restauration d'une ancienne laiterie sur l'Auxigny – trame bleue – réunion le 3 mars 2017 avec la commune, le SIVY et la SEM TERRITORIA

Commune de Moulins-sur-Yèvre : Acquisition d'un broyeur = Cf Animation de la Communauté de Communes Terres du Haut Berry – Commande groupée / appel à la SCIC du Berry / expertise de la Chambre d'Agriculture

	Fonds mobilisés	Fonds engagés	Fonds à réserver	Solde
E : ACTION TRANSVERSALE : PLAN CLIMAT ENERGIE REGIONAL	1 140 000			148 800
35 : Plan isolation bâtiments publics	750 000	220 200	471 000	58 800
35-2: Bonification Climat énergie	300 000	253 800	46 200	0
36 : Filière Bois énergie (de la production à la distribution)	90 000	0		90 000
37-1 Développement de l'Agenda 21 couplé à un PCET				

Commune de Vornay – rénovation de deux logements : blocage du dossier sur un devis incomplet concernant le coefficient thermique d'un isolant lié à la création d'un chauffage au sol.

Commune des Aix d'Angillon – Projet 2017 – Rénovation de la Mairie - le cabinet d'architectes a réalisé un prévisionnel des coûts

Commune d'Allogny – Projet scolaire nouveau projet en cours de définition – dossier suivi par l'Agence d'ingénierie du Cher – rencontre programmée le 14 Mars

Commune de Saint-Eloy de Gy : le conseil municipal évalue la capacité logistique de pouvoir engager des travaux complets sur le bâtiment – contact en cours
Ecb réalisé

Commune de Pigny : Rénovation de la Mairie
ECb réalisé –attente du DCE de l'architecte

Commune de Vignoux-sous-les-Aix - Rénovation de la Mairie
ECb réalisé – AMO retenu _ APS en cours de réalisation

Commune de Saint-Palais : Rénovation du Groupe Scolaire |
Restitution de l'ECb : 13/12/2016 – projet suspendu suite annulation des fonds TEPCV

Commune de Saint-Georges-sur-Moulon – réalisation d'un ECb en cours pour la rénovation thermique de la mairie – Travaux non prioritaires – le changement de la chaudière est préconisé.

Commune de Brécy – demande afin de réaliser un ECb concernant la rénovation thermique de la mairie
Commune de Nohant en Gout – demande afin de réaliser un ECb concernant la rénovation thermique de la mairie

Commune d'Allouis – projet de lancer un COEP pour engager la rénovation thermique de 4 bâtiments
Commune de Baugy – projet de lancer un COEP pour engager la rénovation thermique de plusieurs bâtiments

IV- Etude Trame Verte et Bleue (TVB) :

Voir le diaporama en annexe (**envoyé aux délégués titulaires**)

Tous les documents sont consultables sur le site Internet du Pays de Bourges: Accueil>Agenda>voir le calendrier>7 mars 2017 dont :

TOME 1 : Diagnostic environnemental,

TOME 2 : Programme d'actions,

TOME 3 : Atlas cartographique,

1. Introduction

La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité.

Elle est issue des réflexions du Grenelle de l'environnement et sa protection est renforcée dans la nouvelle loi sur la biodiversité d'août 2016 (Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).

La préservation de réseaux écologiques fonctionnels nécessite à la fois le **maintien de milieux naturels en bon état de conservation** (les réservoirs de biodiversité) et la **permanence de possibilités d'échanges entre ces milieux** (grâce aux corridors écologiques).

Cette Trame tissée doit non seulement permettre de participer à l'arrêt de la perte de biodiversité, source de richesses écologiques et économiques mais elle doit aussi concourir à la préservation des paysages et à l'identité de nos territoires.

Indirectement, la TVB doit valoriser les activités humaines favorables à ces continuités et contribuer à l'adaptation du changement climatique. La TVB répond donc à 3 finalités : la finalité environnementale, la finalité sociale et la finalité économique.

2. Enrichir la cartographie de la TVB et élaborer un programme d'actions

Le cahier des charges rédigé par les services de la Région Centre-Val de Loire comprend un socle obligatoire concernant l'élaboration de la cartographie de la TVB et la formalisation d'un programme opérationnel en faveur de la biodiversité.

L'étude a été réalisée selon ces 2 phases. La première a été un travail de consolidation des connaissances des acteurs de terrain afin de définir les réservoirs de biodiversité, les éléments structurants et de fragilité du territoire pour définir une cartographie de la TVB.

La deuxième phase a fait émerger un programme opérationnel d'actions en faveur de la Trame Verte et Bleue. Celle-ci permettra de préparer et appuyer les futurs projets qui seront présentés au titre de la fiche action 35 « TVB » des Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale du Pays et de l'Agglomération Berruyère. Cette étude financée par la Région Centre-Val de Loire, au titre du CRST, a été animée par le Bureau d'études Ecosphère.

3. Un travail partagé

Le travail d'animation, de définition des enjeux et des solutions à promouvoir a été menée dans un esprit de concertation permanente, tant au niveau de la méthodologie que de ses résultats.

Deux comités Technique et de Pilotage se sont réunis et ont validé chaque étape de la démarche. Plus d'une cinquantaine de partenaires ont participé aux réunions : collectivités, services de l'Etat, associations de protection de la nature et de l'environnement, Muséum de Bourges, syndicats de rivière, la chambre d'agriculture, des représentants des forestiers, la SAFER, le SIRDAB...

Les membres du Comité Technique (CoTech) ont enrichi le travail, produit par le Bureau d'études, sur les réservoirs, les corridors, les points de conflit, les secteurs à enjeu, les actions à prévoir...

Les membres du Comité de Pilotage (CoPil) ont validé les éléments, les objectifs et les actions à engager.

4. Elaborer la cartographie de la TVB (tome1)

L'étude TVB du Pays de Bourges est basée sur les travaux de la TVB, identifiée au SCoT de l'agglomération berruyère. Elle prend en compte les données du Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de la Région Centre-Val de Loire.

La cartographie du réseau écologique du Pays de Bourges concerne le territoire du SCoT de l'Agglomération berruyère, augmenté d'une zone tampon de 5 km, afin de matérialiser les échanges avec l'extérieur du territoire.

Le travail a débuté par le recueil des données existantes et le choix des espèces représentatives des sous-trames considérées.

4.1 Définir les réservoirs de biodiversité (tome3)

Les réservoirs de biodiversité dits institutionnels correspondent au zonage de biodiversité officielle tels que ZNIEFF, Natura 2000, cours d'eau classés, sites du CENRCVL. Ce sont les espaces théoriquement les plus riches d'un territoire et ceux susceptibles d'être les plus fonctionnels pour la faune. Néanmoins, l'inventaire de ces zonages peut ne pas être exhaustif et d'autres milieux moins riches peuvent être suffisamment fonctionnels pour accueillir de nombreuses espèces d'une sous-trame dans de bonnes conditions. C'est pourquoi il est souvent intéressant de compléter les réservoirs institutionnels par des réservoirs dits « complémentaires » (tome1). Ces réservoirs complémentaires ont été choisis selon des méthodes définies en comités techniques (ex. : mares et des plans d'eau naturels de plus de 2 000 m²). Cela a révélé que près d'un quart du territoire du SCoT peut être considéré comme réservoir de biodiversité. Des zones d'extension ont également été définies. Elles sont proches des réservoirs, mais leur intérêt dans le système est de moindre importance.

4.2. Définir les corridors écologiques et les points de fragilité (tome3)

La méthode retenue est basée sur une cartographie préalable par sous-trame, elle s'appuie d'une part sur le principe dit de « dilatation-érosion » et sur la proportion de milieux favorables par maille de territoire. Ainsi, il est possible de relier des milieux favorables séparés par une « distance raisonnable » que les espèces sont susceptibles de parcourir.

Guillaume VUITTON, en charge de l'étude, a enrichi ces travaux par un travail de photo-interprétation et de la consultation des experts locaux (entretiens téléphoniques et réunions du Comité technique). Au final les corridors écologiques ont pu être tracés au plus proche de la réalité du territoire et des attentes des acteurs pour les différentes sous trames, boisées, herbacées, bleues,...

Trois types de corridors ont été mis en évidence :

- les corridors **à préserver ou à améliorer** sont des corridors fonctionnels, en bon état de conservation,
- les corridors **à restaurer** sont des corridors présents mais dont l'état de conservation ne permet pas un déplacement facilité des espèces. Ces corridors feront l'objet d'améliorations,
- les corridors **à recréer** sont des corridors absents du territoire qui doivent être recréés pour faciliter le déplacement des espèces.

5. Rôle des secteurs à enjeux (tome1)

Les secteurs à enjeux sont des secteurs du territoire qui présentent à la fois un intérêt particulier en termes de fonctionnalité pour la préservation de la TVB à l'échelle du Pays de Bourges, ainsi qu'une urgence et/ou une opportunité à intervenir.

Ce sont concrètement les secteurs prioritaires d'intervention du programme d'actions. Des actions supplémentaires sont néanmoins définies en dehors de ces secteurs, sur des réservoirs ou corridors le nécessitant.

13 secteurs à enjeux ont été retenus par le CoPil et ont été classés par niveau d'enjeu très fort, fort, assez fort et moyen.

6. Elaborer un programme opérationnel en faveur de la Biodiversité (tome2)

Les membres des Comités Techniques et de Pilotages ont retenu cinq grands axes d'intervention pour assurer la préservation et la restauration de la Trame Verte et Bleue du Pays de Bourges.

Les axes A, B et C s'intéressent au maintien, à la préservation, à l'amélioration et au rétablissement des continuums écologiques. L'axe D est un axe de communication au sens large du terme. L'axe E permettra l'animation et le suivi de toute la démarche opérationnelle.

Des objectifs opérationnels ont été définis pour chacun de ces axes en fonction de la sous-trame concernée et de sa localisation sur le territoire.

40 actions sont décrites dans le programme d'actions, 36 font l'objet d'une fiche action, 4 font l'objet d'un chapitre au sein du rapport.

Les fiches-action sont toutes constituées sur la même base et doivent permettre, à tous les acteurs de l'aménagement et de la préservation de l'environnement, de comprendre rapidement et mettre en œuvre des actions en faveur de la préservation de la TVB.

Pour chacune d'elles sont décrits :

- L'axe et l'objectif où l'action se rattache ainsi que les modalités de mise en place ;
- La sous-trame concernée ;
- La priorité de l'action ;
- La localisation des secteurs concernés par l'action ainsi qu'une cartographie des EPCI concernées ;
- Les effets attendus, les enjeux fonctionnels, les acteurs et porteurs de projets concernés, les partenaires à contacter et les financements mobilisables ;
- Le déroulement de l'action, sa planification et une estimation du coût de mise en place ;
- Les indicateurs de suivi et les actions proches et/ou associées.

Les actions proposées dans le programme d'action de la TVB du Pays de Bourges sont donc très diversifiées et concernent un très grand nombre d'acteurs.

Le Pays de Bourges pourra mobiliser ses services pour promouvoir ce programme d'actions et accompagner les futurs porteurs de projets (collectivités, associations, exploitants agricoles...) qui pourront présenter des dossiers au titre des politiques contractuelles de la Région Centre, des fonds européens et des Contrats de Ruralité par exemple.

Parallèlement à l'action du Pays, les documents d'urbanisme (SCoT, PLUi) en seront le bras « réglementaire ».

Selon l'article L. 121-1 3° du code de l'urbanisme, **les documents d'urbanisme déterminent les conditions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques**, de la biodiversité et des écosystèmes. La Trame Verte et Bleue établie au niveau régional (SRCE) doit ainsi être prise en compte par ces documents. Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux représentent donc un élément important dans la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. Ils assurent la concrétisation de la TVB au plus près du territoire, aussi bien par la délimitation ou la localisation de la Trame Verte et Bleue que par les prescriptions de leur règlement. De façon générale, **les SCoT et PLUi doivent définir les modalités de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques** : maîtrise, voire interdiction de l'urbanisation dans les réservoirs de biodiversité et corridors écologiques, etc...

Dans le cas où le SCoT ou les PLUi rendent possible l'urbanisation au sein des continuités écologiques, **des mesures de réduction, voire de compensation des impacts occasionnés à la TVB sont à prévoir**.

Elle peut ainsi constituer un fil directeur pour l'aménagement et être au cœur du projet de territoire au travers des documents d'urbanisme.

La Trame Verte et Bleue régionale ne s'applique pas telle quelle au niveau local, il faut l'affiner localement, à l'échelle du Pays/SCoT et aux niveaux intercommunal et communal (intégration dans les PLUi).

Les données cartographiques (S.I.G) des différentes cartographies ont été transmises auprès des services des Communautés de Communes du Pays et du SIRDAB, afin d'enrichir les travaux à venir pour la mise en œuvre des PLUi et la révision du SCoT.

Une future réunion publique sera organisée fin Mars / début Avril pour présenter les phases de l'étude TVB.

Les membres du Comité Syndical sont sollicités pour valider :

- **la cartographie de la Trame Verte et Bleue du Pays de Bourges et ses enjeux,**
- **le programme d'actions de la Trame Verte et Bleue.**

V- Programme LEADER :

- Conventonnement Région-ASP-GAL :

- Annexe 3 finalisée,
- Fiches-actions validées par l'ASP et la Région,
- Fiche de vérifiabilité et de contrôlabilité rédigée et signée,
→ Convention signée par l'ASP et le Pays de Bourges, elle a été transmise à l'attention du Président du Conseil Régional de Centre Val de Loire.

Ainsi, une signature publique sera organisée prochainement. A l'issue les membres du GAL pourront instruire et programmer les dossiers de demande de financement.

- Comités de Programmation

Les 2 premiers ont eu lieu (15 décembre 2016 et 07 février 2017) :

- Présentation de LEADER,
- Présentation de la Stratégie de Développement Local (SDL),
- Présentation des rôles du GAL et du Comité de programmation,
- **Election du Vice-président du GAL : François PINON de l'Entraide berruyère** (du collège Privé),
- **Désignation du représentant du GAL au Comité de suivi régional FEADER : Alain MAZE** (du collège Public),
- Présentation des problèmes de mise en œuvre (logiciel OSIRIS, formulaires, loi NOTRe, formations, notes,...),
- **Elaboration d'une procédure de sélection :**
 - Création d'un Comité technique pour donner un avis d'opportunité et faire évoluer les projets présentés dans le sens de la SDL,
- **Elaboration d'une grille de sélection :** note indicative (note ≤ 11 : le projet n'est pas retenu ; $11 < \text{note} \leq 15$: le projet est ajourné, doit être retravaillé et être représenté ; note > 15 : le projet est retenu et peut passer à l'étape suivante),
- **Approbation du règlement intérieur** (avec création du **rôle d'ambassadeur des membres du Comité de programmation**),
- Avis d'opportunité :
 - Épicerie sociale de la CC en Terres Vives (à Saint-Martin d'Auxigny): avis favorable,
 - Frais de fonctionnement et d'animation du GAL Pays de Bourges : avis favorable.

- Suivi des Contacts

- ⇒ Participation aux « Rencontres régionales sur la participation citoyenne » (02/12/16).
- ⇒ Réunion des GAL du département et de la DDT 18 (20/12/16) : échanges sur les problèmes de mise en œuvre (OSIRIS, formulaires, loi NOTRe, formations, notes,...).

- ⇒ Prise de contact avec Mme MAILLANT-ROSSET (16/01/17) qui suit les projets relatifs à la thématique : Promotion des circuits-courts à la Chambre d'Agriculture :
- ⇒ Rencontre de la Directrice de SOLIHA Cher, Mme ARDEOIS (25/01/17) :
 - association prestataire de conseils et d'assistance en matière d'amélioration de l'habitat,
 - présentation des fiches-action,
 - Etude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un Programme d'Intérêt Général pour l'adaptation des logements des personnes âgées et/ou handicapées du Département : validée en juin.
 - suivre la mise en place du programme d'actions,
 - participer à la Conférence des financeurs.
- ⇒ Comité agricole de Pays (27/01/17) : présentation des fiches-action « alimentation locale ».
- ⇒ Rencontre de M. DUBOIS, service agriculture du Conseil départemental 18 (01/02/17) : présentation des fiches-action « alimentation locale ». Le CD18 va aider les bâtiments d'élevage et les actions de la mesure 422 du FEADER (Développer la transformation et/ou la commercialisation des produits agricoles dans les exploitations agricoles).
- ⇒ Inauguration des nouveaux locaux de SOLIHA Cher (02/02/17) :
 - contact avec Mme DAVOUST, Directrice de la fédération des ADMR du Cher,
 - contact avec un agent du service habitat de Bourges Plus.
- ⇒ Rencontre de M. CHAMBRIER de l'Agence Nationale de l'Habitat (03/02/17) : présentation des fiches-action. M. CHAMBRIER pousse le GAL à participer à la Conférence des financeurs.
- ⇒ Prise de contact avec Mme ROUSSEAU, Dispositif Local d'Accompagnement (06/02/17) : le DLA a mené en 2015 une étude : « Le secteur des services à la personne - Etat des lieux et perspectives d'actions » :
 - suivre la mise en place du programme d'actions,
 - participer au Comité de suivi.
- ⇒ Participation à une réunion « Projet d'habitat intergénérationnel modulable à Bourges » (08/02/17) : premières pistes à partir de l'ancien projet PUCA au sein de l'EHPAD de Bellevue ou au sein du quartier Lahitolle.
- ⇒ Rencontre Mme LANDON et Mme LANSADE, services gérontologie et habitat du Département (14/02/17) :
 - présentation des fiches-action,
 - participation au colloque « Mieux vieillir » (mars 2017),
 - participation au suivi de la mise en place du programme d'actions « adaptation des logements des personnes âgées et/ou handicapées du Département »,
 - participation au Comité des financeurs.

- Projets identifiés / pour info :

Fiche-action 1.1 Circuits courts : source de développement économique et local :

- ⇒ Atelier de transformation de produits bio/locaux – l'Assiette du Pré des Fermes : rencontre M. STOQUERT (10/01/17) : possibilité d'une étude préalable par la Chambre d'Agriculture 18, besoin d'une aide pour le développement du projet (test sur des produits traiteurs pour monter en charge).
- ⇒ Espace Test Agricole en archipel – ADDEAR : rencontre Mme PENNING (12/01/17) : animation de l'ETA (à partir de septembre 2017).
- ⇒ Espace Test Agricole en maraichage bio – EPLEFPA du Subdray : rencontre Mme DUPONT (26/01/17) : étude sur le développement de la filière légumes dans le Cher. Demande de participer aux CoPil et CoTech de coordination des ETA du département.
- ⇒ Vente de vin et produits locaux sur l'exploitation – M. de LA FARGE : non éligible car FEAGA.
- ⇒ Installation d'un paysan-boulangier : non éligible car FEADER.

Fiche-action 1.2 Promouvoir l'essaimage de projets maraichers (par l'ESS et les citoyens) :

- ⇒ Aménagement d'un lieu de vie sur le site d'exploitation maraichère - Entraide berruyère : en cours d'études énergétiques pour le co-financement CRST.

Fiche-action 1.3 Développer l'accessibilité des produits bio et locaux dans la restauration hors domicile :

⇒ Développer l'accessibilité des produits bio/locaux à tous – BioBerry : animation du projet.

Fiche-action 1.4 Produire et se nourrir : les Épiceries Sociales/solidaires, restaurants associatifs, ressourcerie, des vecteurs pour construire du lien social :

⇒ Epicerie sociale – CC en Terres Vives : avis d'opportunité en CoPro.

⇒ Epicerie sociale – CCAS Mehun-sur-Yèvre : réhabilitation et aménagement épicerie dans bâtiment accueillant également un réseau d'échange de savoirs, la banque alimentaire, de l'alphabétisation,...

⇒ Epicerie sociale et ressourcerie - CC la Septaine : rencontre M. GOFFINET et M. CHABANCE (09/01/17)

Fiche-action 2.1 Identifier les besoins du secteur du maintien à domicile :

Pas de contact

Fiche action 2.2 Elaborer et mettre en œuvre un projet exemplaire d'habitats adaptés aux séniors, le « Bati Démonstrateur » :

⇒ Réhabilitation d'une Maison des Compagnons Retraités - Emmaüs du Cher : non éligible car pas de recherche spécifique d'adaptation à la perte d'autonomie.

⇒ Projet d'habitat intergénérationnel modulable à Bourges – Bourges Plus et France Loire

Fiche-action 2.3 Sensibiliser à adapter l'habitat pour « mieux vieillir » (énergétiquement) chez soi :

Pas de contact

Fiche-action 2.4 Favoriser l'essor de services liés au vieillissement de la population portés par l'ESS :

Pas de contact

VI - Préparation du Budget Primitif 2017 :

6.1- Présentation du Compte Administratif 2016,

6.2- Approbation du Compte de Gestion 2016 et vote du Compte Administratif 2016,

6.3- Affectation du résultat,

6.4- Présentation et vote du Budget Primitif 2017,

(Voir tableaux synthétiques en annexe-*envoyés aux délégués titulaires*)

Les documents officiels du CA 2016 et du BP 2017 sont consultables sur le site Internet du Pays.

6.1 PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Alain MAZÉ sollicitera les élus pour désigner un(e) Président(e) de séance afin d'organiser les débats et le vote du Compte Administratif 2016.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical désignent comme président(e) de séance afin d'organiser les débats et le vote du Compte Administratif 2016.

Présentation de l'analyse des résultats par section du Compte Administratif 2016 en précisant que le détail des fonds budgétés par articles est consultable sur les tableaux synthétiques.

Analyse du Compte Administratif 2016

Section de fonctionnement - Dépenses

Chapitre 11 « Charges à caractère général » : 95 286,58 €

- Le maintien des locaux à Mehun-sur-Yèvre,
- La communication a été mobilisée en grande partie pour la réalisation d'une plaquette de présentation de la démarche TVB, réalisée par les équipes du Pays de Bourges et du SIRDAB. Chloé FLOC'H a réalisé une série de panneaux pédagogiques pour promouvoir l'opération « Ferme Abeille Biodiversité »,
- L'opération « Plantons le décor » a connu sa deuxième édition, avec un triplement des fonds mobilisés. L'opération représente 60% des dépenses de ce chapitre.

Chapitre 12 : « Charges de personnel et suivi des études » : 150 437,10 €

- Le Pays de Bourges a fonctionné avec deux agents titulaires. Claire SCHNEIDER étant en « Congés maternité et parental » sur l'ensemble de l'année 2016.
- Marion DE LATUDE a assuré le remplacement de Claire SCHNEIDER. Elle a mené à bien le lancement de la deuxième opération « Plantons le Décor » et l'animation de la TVB. Elle a signé un nouveau contrat en tant qu'animatrice du programme LEADER. *(le poste du Chargé de mission du programme Européen LEADER a été créé par délibération n°CS/1-12-15/22 en Comité Syndical du 1^{er} décembre 2015 et l'agent a été nommé sur ce poste à compter 1^{er} juin 2016 en CDD de 2 ans).*
- Le Syndicat a intégré Chloé FLOC'H comme stagiaire afin de suivre le projet « Ferme Abeille Biodiversité »

Chapitre 042 « Opération de transferts entre section » : 9 624,88 €

Écriture comptable : Amortissement du matériel et des études, notamment Ferme-Abeille-Biodiversité

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 25 490,09 €

- Evolution des indemnités en lien avec les grilles indiciaires,
- Poursuite de l'opération « Jachères et espaces fleuris et apicoles » - Soutien à la mise en place d'une action expérimentale sur la zone Ferme-Abeille-Biodiversité liée à des mélanges de semences mellifères pour les inter-cultures : Opération portée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 0 €

Le montant des dépenses engagées en 2016 est de 280 838 ,65 € (206 230,04 € en 2015).

Section de Fonctionnement - Recettes

Chapitre 002 : Excédent de fonctionnement reporté : 165 366,07 €

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 6 342, 64 €

- Remboursements des Indemnités Journalières dont le congé de maternité de Claire SCHNEIDER (Sofcap)

Chapitre 042 « Opération de transferts entre sections » : 7 261,25 €

- Écriture comptable : Amortissement de la subvention de la Région pour le diagnostic biodiversité sur la zone FAB.

Chapitre 70 Produits des services et ventes : 8 143,89 € (PLD)

- Recettes (Titres) à l'attention des bénéficiaires de l'opération Plantons le Décor 2016.

Chapitre 74 « Dotations, subventions » : 251 192,96 €

- Les contributions (**participation statutaire**) 2016 sont de :
 - 117 992,96 € pour les membres adhérents (communes et EPCI)
 - 58 300 € pour le Conseil Départemental du Cher, membre adhérent,
- Le soutien du Conseil Régional du Centre-Val de Loire se caractérise par :
 - la Subvention de *fonctionnement* pour l'animation du CRST : 58 300 €,
 - la subvention de 16 600 € pour la réalisation de la première phase de l'opération « Plantons Le Décor ».

Le montant des recettes 2016 est 438 306,81 €

**À l'issue de l'année 2016,
l'excédent de fonctionnement à reporter au BP 2017 est de 157 468,16 €**

Section d'Investissement- Dépenses

Chapitre 20 « Immobilisations Incorporelles » : 31 833 €

- ⇒ Diagnostic entomologique sur la zone FAB avec CERCOPE (coût 14 580 € TTC – subventionnée à hauteur de 80% au titre du CRST) :

Cette étude identifie le nombre et la variété des insectes présents à l'échelle de trois sites sur la zone Ferme-Abeille-Biodiversité. Le premier rapport, mis en ligne sur le site internet du Pays de Bourges, permet d'identifier des espèces remarquables, en présence d'une haie et d'une bande enherbée. En 2016 - Versement du deuxième acompte de 7290 €.

- ⇒ Étude Trame Verte et Bleue (TVB) (coût 59 790 € TTC – subventionnée à hauteur de 80% au titre du CRST) :

- Transmission de données actualisées au Système d'Information Géographique (SIG) du SIRDAB en réalisant une cartographie au 1/25000ème du territoire,
- Identification des secteurs à enjeux,
- Réalisation d'un programme opérationnel d'actions visant à conforter la biodiversité

Les échéances – paiements :

2015= 19 071 € (réalisé) | 2016=23 268 € (réalisé) | 2017=17451 €

Subvention régionale sollicitée et versement en 2015 d'un acompte (dès réception de la notification) qui était de 23 900€ (solde 2017 à prévoir =23 900 €)

Chapitre 21 « Immobilisation corporelle » : 1765,00 €

Acquisition de deux ordinateurs portables

Chapitre 040 « opération d'ordre de transfert entre sections » : 7261,25

- Écriture comptable : Amortissement de la subvention de la Région pour le diagnostic biodiversité sur la zone FAB.

Le montant des dépenses engagées en 2016 est de 40 859,25 € (38 207,00€ en 2015).

Section d'Investissement - Recettes

Chapitre 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement : 48 194,59 €

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement : 0 €

Chapitre 040 « Opération de transferts entre section » : 9 624,88 €

Écriture comptable : Amortissement du matériel, des études et autres

Chapitre 13 « Subvention d'Investissement reçue » : 0 €

Le versement du solde de la subvention régionale initialement programmée pour l'étude TVB est reporté en 2017.

Le montant prévisionnel des recettes est de 57 819,47 €.

À l'issue de l'année 2016,

l'excédent d'investissement à reporter au BP 2017 est de 16 960,22 €

Rappel du vote sur le montant des Cotisations 2017

Délibération n°CS/1-12-16/27 Cotisations 2017 :

Les membres du Comité Syndical valident, à l'unanimité, le montant des cotisations pour l'année 2017, comme suit :

- 1,40 €/an/hab.* pour les membres adhérents bénéficiaires du Contrat de Pays,*
- 0,48 €/an/hab.* pour les membres adhérents non bénéficiaires du Contrat de Pays,*
- 58 300 € pour le Conseil Départemental du Cher.*

**En tenant compte des résultats des recensements de la population 2014 qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017 (source INSEE)-sans double compte.*

6.2 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016:

a) Approbation du Compte de Gestion 2016 :

Le Président confirmera aux membres que les résultats du Compte de Gestion 2016 et ceux du Compte Administratif 2016 ont été confrontés et que ces derniers se juxtaposent.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, sont sollicités pour approuver le Compte de Gestion 2016.

b) Vote du Compte Administratif 2016 :

Après l'approbation du Compte de Gestion 2016, il sera proposé aux membres de voter le Compte Administratif 2016.

Le Président quittera la salle.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical sont sollicités pour voter le Compte Administratif 2016.

Le vote terminé, le Président reprendra sa place.

6.3 AFFECTATION DU RÉSULTAT :

Vu le compte administratif et le compte de gestion du comptable public, pour l'exercice 2016, le Comité Syndical constatera le résultat 2017 suivant :

Résultat d'exécution du budget :

Les membres du Comité Syndical pourront décider d'affecter les excédents de l'année 2016, comme suit :

- **au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 157 468,16 €**
- **au compte 001 « excédent d'investissement reporté » : 16 960,22 €**

6.4 PRÉSENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017 :

Le vote du Budget Primitif 2017 sera adopté au titre de la nomenclature M 14 développée, imposée pour les collectivités de plus de 3 500 habitants avec une présentation fonctionnelle.

Se reporter, de nouveau, aux tableaux synthétiques du Budget Primitif 2017

Les propositions d'affectations des dépenses et recettes par section, correspondent aux Orientations Budgétaires validées lors du Comité Syndical de décembre dernier.

Pour rappel : Les Orientations Budgétaires 2017 abordaient différents thèmes :

a) Section d'investissement – dépenses

Charges à caractère général :

- le maintien des locaux à Mehun-sur-Yèvre pour l'année à venir ainsi que différentes dépenses de maintenance,
- la communication sera orientée afin de promouvoir les études en cours et à venir du Syndicat, notamment la démarche LEADER, la TVB, le projet Ferme Abeille Biodiversité, l'Agenda 21,
- l'opération Plantons le décor va engager la 3^{ème} édition. Il convient d'augmenter le fonds alloué à cette opération. Ce programme est financé à 80 % par le Conseil Régional du Centre/Val de Loire au titre du CRST 2014-2019.

Charges de personnel et suivi des études :

Le maintien des 3 agents titulaires pour poursuivre les différentes politiques territoriales :

- retour de Claire SCHNEIDER, Chargée de missions Environnement,
- suivi des différents projets rattachés à la stratégie de syndicat en lien avec le Conseil Régional (Promotion de l'opération Plantons le décor, de la Gestion Différenciée des Espaces Publics, de la

valorisation des politiques de Gestions énergétiques, du projet Ferme Abeille Biodiversité,...).
L'Agenda 21, un enjeu pour les nouveaux territoires du Syndicat Mixte :
Cette étude est identifiée au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2014-2019.
Initialement programmée, en 2016, cette démarche a été suspendue en raison de nouveaux débats concernant les nouveaux périmètres de projets.

La poursuite du programme européen LEADER : Prise en compte du chargée de mission LEADER.
Ce poste est financé à hauteur de 80 % au titre des fonds européens FEADER ; cette subvention sera programmée en 2018, en tenant compte des délais de paiement.

Prise en compte du rachat des points retraite (IRCANTEC vers la CNRACL) d'un ancien agent contractuel du Syndicat (Magali DELAVENNA), soit un montant de 10 000 €.

Autres charges de gestion courante :

- Maintien des Indemnités et proposition de maintien du fonds pour soutenir l'opération « jachères et espaces fleuris et apicoles ».

b) Section de fonctionnement – recettes

- Maintien des cotisations des membres adhérents,
- Versement de la subvention régionale de fonctionnement jusqu'à la fin du CRST/donc 2018,
- Non intégration des subventions LEADER pour le poste d'animateur,
- Prise en compte des paiements des porteurs de projet de l'opération « Plantons le Décor » 2017.

c) Section d'investissement – recettes

- Versement du solde de l'étude TVB soit 23 900 €, de l'étude entomologique, réalisée par l'association CERCOPE soit 5 800 € et également un acompte d'une étude Agenda 21.

d) Section d'investissement – dépenses

- Maintien d'un fonds de 15 000 € pour de l'investissement du matériel,
- Capacité pour engager une nouvelle étude 58 000 € TTC - Agenda 21
- Paiement du solde de l'étude TVB soit 17451€ (les 30% restants sur les 58170€) et du diagnostic entomologique, de la zone FAB soit 2920 € (les 20% restants sur les 14580)

Les membres du Comité Syndical sont sollicités pour voter, par chapitre, le Budget Primitif 2017 suivant :

Section de Fonctionnement - Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2017
DF	Total dépenses de fonctionnement	439 522,37
011	Charges à caractère général	144 354,62
012	Charges de personnel et frais assimilés	207 700,00
023	Virement à la section d'investissement	50 338,28
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	10029,47
65	Autres charges de gestion courante	27100,00

Section de Fonctionnement – Recettes

Chap.	Libellé	BP 2017
RF	Total recettes de fonctionnement	439 522,37
002	Résultat de fonctionnement reporté	157 468,16
013	Atténuations de charges	0,00
042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7261,25
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	8100,00
74	Dotations, subventions et participations	266692,96

Section d'Investissement - Dépenses

Chap.	Libellé	BP 2017
DI	Total dépenses d'investissement	126 907,25
20	Immobilisations incorporelles	99 646,00
21	Immobilisations corporelles	20 000,00
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	7 261,25

Section d'Investissement - Recettes

Chap.	Libellé	BP 2017
RI	Total recettes d'investissement	126 907,25
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	16 960,22
021	Virement de la section de fonctionnement	50 338,28
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	10 029,47
13	Subvention d'Investissement reçue	49 579,28

Le vote du Budget Primitif 2017 sera adopté au titre de la nomenclature M 14 développée, imposée pour les collectivités de plus de 3 500 habitants avec une présentation fonctionnelle.

VII – Subvention Jachères et espaces fleuris et apicoles 2017 :

Comme chaque année, depuis 2006, la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher a sollicité le Pays de Bourges, afin de leur attribuer une subvention (À nouveau 2500€ pour 2017).

*Pour rappel : 1 500 € pour 2006, 2007, 2008,
2000 € pour 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015,
et 2500 € pour 2016*

En 2015, un volet "Cipan apicoles", destiné à promouvoir l'utilisation de couverts mellifères en intercultures sur le périmètre de "Ferme Abeille Biodiversité", a été ajouté sans augmentation de la demande de subvention. C'est pour cela que le Pays a voté l'attribution d'une aide de 2500€ en 2016.

Dans le cadre de l'action concernant les « Jachères et espaces fleuris et apicoles », **les Membres du Bureau proposent au Comité Syndical d'accorder une subvention d'un montant de « 2500 € »** au titre de l'année 2017, à la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, pour l'aménagement de jachères et espaces fleuris et apicoles sur le territoire du Pays de Bourges ainsi que pour l'aménagement de "Cipan apicoles" sur le territoire de FAB.

Après en avoir délibéré, les Membres du Comité Syndical décident d'accorder une subvention d'un montant de€ au titre de l'année 2017, à la Fédération Départementale des Chasseurs du Cher, pour l'aménagement de jachères et espaces fleuris et apicoles sur le territoire du Pays de Bourges ainsi que pour l'aménagement de "Cipan apicoles" sur le territoire de FAB.

VIII – Loi NOTRe et évolutions des territoires

Un document sera remis le jour même de la réunion

IX – Questions diverses

Pour info : Printemps de l'écologie de la ville de Bourges

La Ville de Bourges et la Communauté d'Agglomération Bourges Plus ont invité le Pays de Bourges à participer au «Printemps de l'écologie» (3^{ème} édition).

Organisation d'une animation

Dates du Printemps de l'écologie: du 29/05/17 au 4/06/17.

Forme de participation proposée par Bourges et Bourges Plus: Tenue d'un stand le samedi 3/06 au sein d'un village associatif pour un après-midi festif (marché bio, chasse aux trésors, théâtre, bourse aux vélos, concert).

Lieu : jardin de l'Archevêché de Bourges

Rappel du thème exposé par le Pays de Bourges en 2016 : l'abeille et la haie :

- *Bénéfices réciproques de la haie et de l'abeille*
- *Bénéfices pour l'environnement et l'agriculture*
 - *Exposition (en recherche dans le réseau GRAINE ou réaliser par Chloé FLOC'H, stagiaire FAB au Pays de Bourges)*
- *Actions mises en place par le Pays de Bourges* :
 - *Ferme-Abeille-Biodiversité (Résultats de l'étude CERCOPE)*
 - *Plantons de décor (appel à participer à la plantation 2016),*
 - *(TVB)*

Dates à noter pour les prochains Comités Syndicaux du Pays de Bourges :

Réunion	Date	Heure	Lieu
Comité Syndical	jeudi 15/06/17	18h30	<i>à définir</i>
Comité Syndical	mardi 3/10/17	18h30	<i>à définir</i>
Comité Syndical	mardi 5/12/17	18h30	<i>à définir</i>